

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 15 novembre 2016

L'an deux mille seize, le mardi 15 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Mélanie MAGNIER (ANDRÉ), Maggy PEZZINI, Anne-Marie VIGNERON, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Pierre DURET, Frédéric NAVARRE et Jean-Jacques REMY.

Absente non excusée : Elodie PEYOIS

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait part de deux informations préliminaires :

- La facture USEDA concernant l'enfouissement du réseau est arrivée. C'est une bonne surprise car le conseil avait provisionné 53 000 € et la facture définitive s'élève à 45 996,63 €.
- La Commune prendra un arrêté de fermeture du chemin du Rousselois (au-dessus de la ferme de Prémontéré). En effet, l'effondrement provoqué cet été par les fortes pluies sur des anciennes carrières d'exploitation de pierres de taille s'est aggravé et un nouveau trou est apparu. Monsieur le Maire annonce qu'il prendra contact avec l'ONF, le terrain de part et d'autre de ce chemin communal appartenant à l'Etat. La circulation sera interdite 20 mètres avant et 20 mètres après le trou.

ORDRE DU JOUR :

Parcelle ZA 64 :

Le géomètre a délimité la parcelle d'accès constituée de 80m² à proposer au couple de maraichers et 10m² à M et Mme REMY. Il faut maintenant en déterminer le prix de vente, sachant que les deux séances de métrage par le géomètre ont coûté 1 380 €. Après une longue discussion, monsieur le Maire propose un cout moyen de 35€ le m². Ce prix est accepté par 10 voix pour et 3 abstentions.

Point sur le budget :

Monsieur le Maire propose un point sur le budget de la commune au vu de l'évolution de la fusion des communautés de communes et des subventions susceptibles d'être accordées.

En 2017, 57 000€ du budget seront versés à la nouvelle intercommunalité née de la fusion, en plus des 17 000€ déjà perdus pour le budget cette année. Cependant, cette nouvelle communauté de commune pourrait renvoyer une partie de cette somme (peut-être 35 000€). La discussion du budget intercommunal est en cours et la première année de fonctionnement devra "assoir" ce budget.

Le travail sur la fusion des communes elle-même qui avait commencé en juin dernier est au point mort et ne devrait pas reprendre avant 1 ou 2 ans car, selon nos deux représentants communautaires (le maire et le 1^{er} adjoint), tous les représentants des communes ne se rendent pas compte que les choses ont changé, que les dossiers de subvention seront de plus en plus lourds et difficiles à monter. Il sera également de plus en plus difficile de pouvoir emprunter, les banques fixant les montants des capitaux empruntés en fonction des fonds propres dégagés par le budget communal.

Rue des Jardnets :

Interrogé pour savoir où en était la demande de subventions. Le FDS ne fournira pas plus de 45 000€, ce qui obligerait la commune à emprunter 80 000€. Pour pouvoir faire les travaux, il faut provisionner des économies...

M. NAVARRE demande qui aura la compétence voirie dans la prochaine intercommunalité. Monsieur le Maire répond que :

Les communes auront la compétence des voiries communales intra village,

Les communautés de communes la compétence des voiries communautaires (reliant les communes)

Le département, la région et l'Etat resteront responsables des voies départementales et nationales.

Fusion de la CCVA :

Francis KOCK fait le point sur le processus de fusion des deux CCVA. Il rappelle que le mardi précédent, les représentants des deux communautés de communes se sont réunis à Brancourt afin de voter :

- pour le nom de cette nouvelle communauté de communes : Elle s'appellera Communauté de communes Picardie des châteaux ;
- pour désigner le siège provisoire de cette nouvelle intercommunalité, ce sera PINON
- pour décider du nombre de délégués ; 25 pour les vallons d'Anizy (contre 32 auparavant) et 30 pour le val de l'Ailette (contre 42). La commune de Brancourt ne sera plus représentée que par son Maire, le 1^{er} adjoint devenant suppléant.

Fibre optique :

Le conseil a voté un engagement pour l'installation de la fibre optique. L'USEDA accélère la mise en place et la commune pourrait être reliée fin 2017 ou début 2018 pour 8 mégas. En 2023 ce sont 50 mégaoctets qui devraient être atteints.

Syndicat des eaux :

Jean-Jacques REMY annonce qu'une réunion du syndicat des eaux Pinon-Brancourt est prévue à Brancourt le lendemain du conseil (16 novembre). Il poursuit avec les affaires en cours :

Après le marché passé pour les travaux de réfection du réseau d'eau de la rue de la forêt, des tranches optionnelles sont envisageables. Une demande a été faite auprès de l'agence de l'eau afin que celle-ci finance la partie du réseau située entre la Mairie et l'église.

Mensualisation. La mensualisation des factures d'eau est possible, (elle est surtout intéressante à Pinon où les factures sont plus onéreuses du fait du coût de l'assainissement). Il suffit de s'adresser à la mairie de Pinon.

Facturation : Afin d'économiser sur la main d'œuvre, les compteurs ne seront plus relevés qu'une fois par an. L'autre relevé pourra être réalisé par les usagers eux-mêmes qui déposeront leur consommation à la mairie.

Délibération concernant la CCVA :

Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer sur du matériel et des biens appartenant à la CCVA et qui ne seront pas transférés à la société NOREADE qui a repris la compétence de l'assainissement. Ces biens divers (débroussailleuses, fourgon IVECO, étang...) seront transférés à la CCVA.

Le conseil approuve à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

Subventions :

La DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) autorise une subvention de 30% au profit de l'allée principale du cimetière qui est fort dégradée. Cela représente 4345€ pour un devis total de 16 000€. Le maire demande au conseil de l'autoriser à demander une subvention de 20% (2900€) au CDDL, sachant que cela risque de retarder les travaux.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Conseil de l'école :

Jean-Louis DUROS résume la réunion du conseil de l'école. Il donne lecture aux membres du conseil de l'intégralité du paragraphe du compte rendu intitulé « pas de participation à la commémoration du 11 novembre ». Mme GAGNON y explique que douze costumes qu'elle avait réalisés pour le 11 novembre 2014 ont disparu pendant l'été. Si les membres du conseil comprennent le désarroi de la directrice, ils sont pour la plupart indignés que les enfants et leurs parents soient pris en otage par cette décision unilatérale. Monsieur le Maire annonce qu'il va rencontrer la Directrice

21h45 : départ de Jean-Pierre DURET.

Micro coupures d'électricité :

Interpellé par de nombreux Brancourtois excédés par les nombreuses microcoupures, Jean-Louis DUROS explique aux membres du conseil qu'interrogé sur ce problème l'après-midi même, le responsable d'EDF a déclaré être informé. D'après le technicien, ces problèmes concernent 30 communes et seraient provoqués par des problèmes d'élagage à réaliser. Un chantier d'élagage de grande ampleur est prévu qui devrait mettre fin à ces micro coupures.

Travaux :

Jean-Paul LEQUEUX fait l'inventaire de différents travaux et achats en cours ou déjà réalisés :

Passage piéton :

un passage piétons a été créé rue saint Maurice, à hauteur de la rue le champ Marot.

Quai pompiers :

Le devis de la société KATEC s'élève à 2208 € pour créer un quai permettant aux pompiers de remplir leurs camions dans l'étang.

Avaloirs :

Afin de remplacer petit à petit toutes les bouches d'égout, 6 avaloirs seront remplacés en 2017 pour un prix de 582,91€.

Bacs à fleurs :

8 bacs à fleurs ont été achetés pour le parking de la salle polyvalente coté école primaire, pour un total de 755,62€.

Bacs à fleurs :

Afin de garnir ces bacs, l'entreprise Braconnier propose un devis à 242€. Nous sommes en attente d'un autre devis des serres de Royaucourt.

Panneaux :

Parking croix blanche : panneaux stop, Parking... 1229,57€

2 panneaux bouches à incendie, point de rassemblement pour les écoles, 3 panneaux stationnement handicapés, pochoirs places handicapés... 5654,76€

Salle polyvalente :

Travaux de séparation des armoires électriques public/privé... 1748€

Mise en place d'un détecteur de présence dans l'escalier des coulisses, du câblage halogène de l'entrée, changement des blocs "issue de secours", installation de blocs alarme incendie avec flash (pour les sourds) dans les WC et dans la salle, d'un bloc autonome dans la chaufferie... 3313,20€

Pour information, le devis pour l'installation d'un coupe-son (système qui coupe le courant quand la musique est trop forte) s'élève à 3400€

Commission de sécurité salle polyvalente :

La commission de sécurité a contrôlé la salle polyvalente le 13 octobre et émis un avis favorable à l'ouverture au public. Quelques remarques ont cependant été faites qui devront faire l'objet de travaux avant la prochaine visite : installer une porte coupe-feu au vestiaire, remettre des "grooms" aux portes, faire signer le registre de sécurité par les techniciens intervenants, déplacer un extincteur vers la chambre froide.

Bouches à incendie :

Toutes les bouches à incendie ne sont pas aux normes, mais un changement des normes est prévu prochainement.

Eglise :

Des travaux électriques de remise aux normes seront prochainement effectués en régie par les employés communaux.

Villa Carmen :

M. Jacky ROLLAND demande l'aliénation, à ses frais, des deux sentes communales autour de la villa Carmen, (rue saint Maurice presque face à l'église). Monsieur le Maire vérifiera auprès du notaire si une enquête publique est obligatoire ou non avant de soumettre la question au conseil.

Demande d'abattage d'un arbre :

Mme VISTICOT, gênée dans sa visibilité pour sortir sa voiture à cause du positionnement d'un nouveau lampadaire rue de la croix blanche, demande à ce qu'un arbre soit abattu. Monsieur le Maire se rendra sur place pour constater la gêne occasionnée et l'état de l'arbre en question. Beaucoup d'arbres ont souffert des travaux et devront être abattus.

Après-midi intergénérationnel jeux de société :

L'ASBL demande le prêt gratuit de la salle polyvalente le samedi 26 novembre afin d'y organiser pour la première fois une activité gratuite et ouverte à tous ; Un après-midi intergénérationnel autour des jeux de société. Le conseil accorde le prêt de la salle.

Food truck :

Le propriétaire d'un autobus transformé en "Food truck" demande à, pouvoir installer son bus traiteur gourmand dans la commune une fois par semaine. Le conseil accorde cette autorisation.

Dates à retenir :

La remise des colis de Noël aux employés communaux aura lieu le mardi 13 décembre à 17h00.

Les vœux du maire auront lieu le samedi 7 janvier 2017 ;

Le repas des anciens se déroulera le dimanche 5 février 2017.

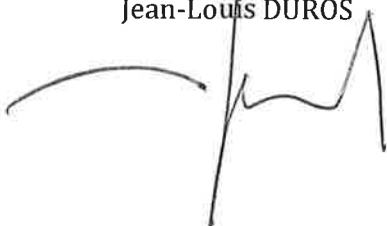
Prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au mardi 13 décembre 2016 à 19h30.

La séance est levée à 22h16.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK

